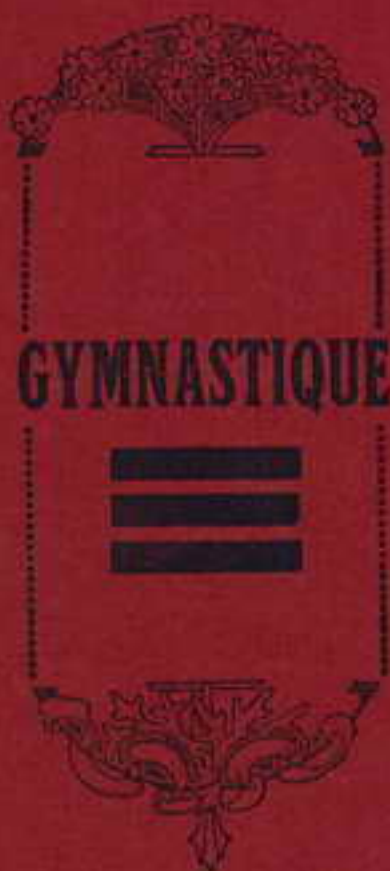


VII<sup>me</sup> OLYMPIADE

\*\*\*\*

# JEUX OLYMPIQUES

à ANVERS (Belgique) en 1920



A30-10634





A80-10634



S. M. LE ROI ALBERT



S. A. R. LE PRINCE LÉOPOLD

VII<sup>me</sup> OLYMPIADE

\*\*\*\*

# JEUX OLYMPIQUES

à ANVERS (Belgique) en 1920



**COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VII<sup>me</sup> OLYMPIADE :**  
RUE GUIMARD, 14, à BRUXELLES

Téléphone : Linthout 3258

Adresse postale : M. Verdyck, rue Guimard, 14, Bruxelles

Adresse télégraphique : Olympiade-Bruxelles

Compte-chèque postal : 15,267

Banque : Le Crédit Anversois

Toute correspondance doit être adressée au Secrétariat du "Comité Exécutif de la VII<sup>me</sup> Olympiade," et non à l'un des membres du Comité.

Le Comité Exécutif se réserve le droit de modifier le programme, les règlements et les dispositions du présent opuscule en cas de nécessité, le Comité International Olympique lui ayant donné ce droit à titre exceptionnel (décision de Lausanne, 1919)

## Liste des Membres du Comité International Olympique

*Président* : le Baron PIERRE DE COUBERTIN

<i>Amérique Centrale</i>	MM. J.-P. MATHEU
<i>Argentine</i>	
<i>Australie</i>	R. COOMBES
<i>Belgique</i>	le Comte H. DE BAILLET-LATOUR le Baron DE LAVELEYE
<i>Bésil</i>	RAOUL DE RIO BRANCO
<i>Canada</i>	le Maj. Génér. SIR I. HANBURY WILLIAMS
<i>Chili</i>	Carlos SILVA-VILDOSOLA
<i>Danemark</i>	le Colonel HANSEN
<i>Egypte</i>	ANGELO BOLANACHI
<i>Equateur</i>	DORN Y DE ALSUA
<i>Espagne</i>	le Marquis DE VILLAMEJOR
<i>Etats-Unis</i>	Prof. W. M. SLOANE ALLISON V. ARMOUR Judge BARTOW WEEKS
<i>Finlande</i>	E. KROGIUS
<i>France</i>	A. GLANDAZ le Marquis DE POLIGNAC le Comte CLARY
<i>Grande Bretagne</i>	le Duc DE SOMERSET le Rd DE COURCY LAFFAN
<i>Grèce</i>	le Comte MERCATI
<i>Hollande</i>	le Baron DE TUTTL DE SEROOSKERKEN
<i>Italie</i>	CARLO MONTU le Marquis GUGLIELMI
<i>Japon</i>	JIGORO KANO
<i>Luxembourg</i>	M. PESCATORE
<i>Mexique</i>	MIGUEL DE BEISTEGUI
<i>Monaco</i>	le Comte GAUTHIER VIGNAL
<i>Norvège</i>	le Commandant SVERRE
<i>Nouvelle Zélande</i>	ARTHUR MARRYATT
<i>Pérou</i>	CARLOS F. DE CANDAMO
<i>Pologne</i>	le Général PILSUDSKI
<i>Portugal</i>	le Comte DE PENHA GARCIA
<i>Roumanie</i>	GEORGES PLAGINO
<i>Russie</i>	le Prince LÉON OUIROUSSOFF
<i>Srbie</i>	le Col. SV. DJOUKITCH
<i>Afrique du Sud</i>	
<i>Suède</i>	le Gén. BALCK le Comte CLARENCE DE ROSEN
<i>Suisse</i>	le Baron GODEFROY DE BLONAY
<i>Tchéco Slovaquie</i>	le Dr. JIRI GUTH

NOTE. — La République Argentine et l'Afrique du Sud n'avaient pas fait connaître le nom de leurs délégués au moment de la mise sous presse de la présente brochure.

## VII<sup>me</sup> OLYMPIADE

Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi  
Président d'Honneur : S. A. R. le Prince Léopold de Belgique

### Comité Exécutif

*Président :* MM. le comte Henry DE BAILLET-LATOUR.  
*Vice-présidents :* le baron DE LAVELEYE.  
Robert OSTERRIETH.  
*Secrétaire général :* A. VERDYCK.  
*Secrétaire-rapporteur :* R.-W. SEELDRAYERS.  
*Membres :* Ch. CNOOPS.  
A. GRISAR.  
P. HAVENITH.

### Gymnastique

Les concours et productions sont organisés par la Sous-Commission Olympique de Gymnastique, d'après un programme et des règlements arrêtés par elle.

La Sous-Commission Olympique de Gymnastique se compose de délégués des fédérations de gymnastique et du groupement représentant la gymnastique suédoise.

*Président :* MM. N.-J. CUPÉRUS  
*Secrétaire :* Gaston BRIDOUX  
*Membres :* Em. BRUWEIRE  
Baron de DIEUDONNE  
Oscar DELAIVE  
Léon DELFOSSE \*  
Arthur DEVALERIOLA  
Jules DE VLIÉGER \*  
Jules DEVOS \*

### AVIS IMPORTANT

En principe, toutes les questions olympiques internationales relatives à l'organisation de la VII<sup>me</sup> Olympiade sont traitées entre le Comité exécutif de la VII<sup>me</sup> Olympiade et les Comités olympiques des divers pays.

Conformément à ce principe, les Fédérations étrangères sont priées de s'adresser au Comité olympique de leur pays pour les demandes de programmes ou de règlements, de formules d'inscription, etc.

Toutefois, les demandes n'ayant pas un caractère officiel pourront être adressées directement au Comité exécutif de la VII<sup>me</sup> Olympiade, 14, rue Guimard, Bruxelles.

\* Délégués pour la gymnastique suédoise.

VII<sup>me</sup> OLYMPIADE

# JEUX OLYMPIQUES

□ □ □

à ANVERS (Belgique) en 1920

□ □ □

## Règles Générales pour les Jeux Olympiques

Conformément à la décision prise par le Comité International Olympique à Lausanne, en 1919, la VII<sup>e</sup> Olympiade sera célébrée en 1920, à Anvers.

1. — Nations qui peuvent y participer : Seuls pourront y prendre part les ressortissants des nations représentées au Comité International Olympique. Exception sera faite à cette règle pour les pays situés hors d'Europe, et qui n'ont pas, jusqu'à cette date, eu de délégués au dit Comité.

2. — Participation : Les athlètes amateurs seuls sont admis aux Jeux Olympiques.

3. — Définition de l'amateur : La qualité d'amateur est ainsi déterminée :

a) Pour les sports qui possèdent des associations internationales, d'après la définition de l'amateur qui est prévue par ces associations.

b) Pour les sports qui ne possèdent pas d'organisations internationales, les Fédérations des pays intéressés, et cela pour chaque sport, se réuniront et décideront d'une définition.

La qualification d'amateur est donnée par le pouvoir sportif compétent de chaque nation. Cette qualification est garantie par les Comités Olympiques nationaux.

4. — Conditions requises pour pouvoir représenter un pays :

Peut seul être admis à représenter une nation aux Jeux Olympiques celui qui possède la nationalité d'origine ou la nationalité acquise de la dite nation ou de l'Etat souverain dont cette nation est partie constituante.

Quiconque a déjà pris part une fois aux Jeux Olympiques ne peut concourir dans les Olympiades suivantes pour une autre nation, même s'il en avait acquis la nationalité par voie de naturalisation, sauf le cas de conquête ou de création d'un nouvel Etat ratifiées par traité.

Dans le cas de naturalisation, le sujet naturalisé donnera la preuve qu'il était amateur dans son pays d'origine au moment de son changement de nationalité.

5. — Limite d'âge : Il n'y a pas de limite d'âge pour les concurrents aux Jeux Olympiques.

6. — Participation des femmes : Les femmes sont admises aux Jeux Olympiques. Le programme fixera les épreuves qu'elles pourront disputer.

7. — Programme : Le programme officiel des Jeux Olympiques est établi comme suit : (Voir brochures spéciales éditées pour chaque sport.)

8. — Epreuves facultatives : En outre du programme officiel des Jeux, les Comités organisateurs auront la faculté d'organiser des épreuves pour les sports suivants : 1° Football rugby; 2° Hockey sur gazon; 3° Hockey sur glace; 4° Tir à l'arc; 5° Polo à cheval; 6° Golf (messieurs); 7° Golf (dames); 8° Patinage; 9° Ski.

9. — Organisation : Le Comité Olympique Belge est responsable des jeux de 1920 et a pris les dispositions nécessaires pour leur organisation.

La direction même des différents sports a été confiée

à des sous-commissions composées de membres désignés par les Fédérations belges qui les dirigent respectivement.

Des sous-commissions spéciales ont été choisies pour l'hippisme, le yachting et les concours d'art.

10. — Engagements : Les engagements pour toutes les épreuves de la VII<sup>e</sup> Olympiade seront reçus par le Comité national Olympique de chaque pays, et transmis exclusivement par lui au Comité organisateur de l'Olympiade, 14, rue Guimard, à Bruxelles.

Si dans un pays il n'existe pas de Comité Olympique national, les engagements doivent être transmis par l'intermédiaire du Comité International Olympique.

Les engagements numériques devront être transmis au moins un mois avant la date à laquelle se disputent les épreuves. La désignation nominative des athlètes devra parvenir au plus tard 15 jours avant l'épreuve ou la série des épreuves du sport inscrit au programme des Jeux Olympiques.

Les engagements, en double exemplaire, devront être transmis sur une formule unique arrêtée par le Comité International Olympique. Les noms des athlètes engagés devront être inscrits en caractères d'imprimerie.

Les engagements ne seront valables que s'ils sont reçus par le Comité Olympique Belge au plus tard le jour stipulé au programme pour les engagements des différentes épreuves.

Une formule séparée pour chaque concours doit être remplie par chaque concurrent. Cette règle s'applique à toute personne, joueur effectif ou de réserve, qui s'engage dans une équipe.

Les engagements par télégramme seront admis à condition d'être confirmés par une lettre en date du même jour.

Aucune entrée payante ne pourra être exigée pour les engagements.

11. — Nombre d'engagements : Les entrées pour chaque nation dans les différents concours seront limi-



tées selon les décisions prises au Congrès de Paris, en 1914.

12. — **Engagements refusés :** Le Comité Olympique Belge se réserve le droit de refuser tout engagement sans être obligé de faire connaître les raisons qui motivent sa décision. Néanmoins, le motif sera communiqué confidentiellement au Comité intéressé.

13. — **Réclamations contre la qualification d'un concurrent :** Ces réclamations devront être, sans retard, adressées par écrit au Comité Olympique Belge. Il ne sera donné suite à aucune réclamation qui ne serait pas accompagnée du dépôt d'une somme de 100 francs belges et reçue par le Comité Olympique Belge dans un délai de 30 jours après la distribution des prix. Le Comité Olympique Belge décidera après enquête; sa décision sera sans appel. La somme déposée ne sera pas remboursée si la réclamation ne se trouvait pas être basée sur des motifs sérieux.

14. — **Organisation sportive et jugement des épreuves :** Il sera nommé pour chaque sport :

a) Un jury d'appel international qui sera désigné par la Fédération Internationale régissant ce sport. Dans le cas où il n'y aurait pas de Fédération Internationale, le Comité organisateur de l'Olympiade nommera le Jury International.

b) Un jury de terrain (jury d'épreuves) dont la formation est laissée au pays organisateur, sous la réserve qu'il se mettra d'accord avec les Fédérations Internationales pour le composer aussi international que possible.

Il est entendu que la formation des séries, poules ou éliminatoires est réservée au jury de terrain, qui devra être réuni en conséquence en temps utile et que, d'autre part, le nombre des membres de ce jury de terrain, qui opérera au point de vue sportif, sera conforme aux chiffres prévus par les règlements des Fédérations Internationales.

Les membres des jurys et les officiels des Jeux devront tous être amateurs.

15. — **Réclamations :** Les décisions des juges de terrain, en matière de faits, seront sans appel.

Les appels des décisions des juges en toutes autres matières, seront adressés au président du jury compétent par un membre désigné par le Comité Olympique du pays réclamant, ou par une personne déléguée pour le remplacer.

Ces réclamations devront être faites dans un délai d'une heure après la décision des juges qui serait visée par les dites réclamations. Le jury d'appel décidera après enquête; sa décision est définitive.

16. — **Prix :** Les prix aux Jeux Olympiques consistent en médailles olympiques et diplômes. Chaque médaille sera accompagnée d'un diplôme. Il sera également décerné un diplôme à l'équipe victorieuse dans les concours par équipes. Dans les épreuves individuelles une statuette sera offerte aux gagnants.

Les concurrents dont la performance aura été brillante, mais qui n'auront pas gagné de prix, recevront un diplôme de mérite.

Dans les courses olympiques de yachting, les médailles olympiques seront données aux timoniers et aux hommes d'équipage des yachts qui auront remporté un prix.

Tous les participants aux Jeux recevront une médaille commémorative.

En résumé, il sera attribué, pour chaque épreuve, trois prix :

a) **Pour les épreuves individuelles :**

1° Au vainqueur un diplôme, une médaille en vermeil et une statuette en bronze;

2° Au second, une médaille en argent et un diplôme;

3° Au troisième, une médaille en bronze et un diplôme.

**b) Pour les épreuves par équipes :**

1° A l'équipe victorieuse, un diplôme et une médaille en vermeil à chaque équipier;

2° A la seconde, une médaille en argent pour chaque équipier;

3° A la troisième, une médaille en bronze pour chaque équipier.

17. — **Challenges Olympiques :** Le Comité International Olympique a décidé que les Challenges Olympiques, trop précieux, fragiles ou pesants pour voyager resteraient dorénavant au Musée Olympique de Lausanne et que les noms des gagnants seraient inscrits à chaque Olympiade sur des tablettes de marbre les surmontant.

Il se réserve, en outre, le droit de choisir les épreuves auxquelles seraient attribués les Challenges qui lui seraient offerts dans l'avenir.

18. — **Sanctions en cas de fraude :** Elles sont établies comme suit :

a) L'athlète qui aura été convaincu d'avoir pris frauduleusement la qualité d'amateur sera disqualifié et tous les points qu'il aura obtenus seront supprimés;

b) Si la Fédération de l'athlète est convaincue de complicité dans cette fraude, la Nation à laquelle il appartient sera déclassée dans le ou les sports pratiqués par cet athlète, c'est-à-dire que tous les points obtenus par ses représentants pour le ou les sports intéressés seront supprimés.

19. — **Frais de déplacement :** Le Comité Olympique Belge n'interviendra en rien dans les frais de déplacement des concurrents et des membres des divers jurys. Il s'efforcera cependant de faire tous les arrangements possibles pour les réduire au minimum, et il se tient à la disposition des concurrents pour leur fournir tous les renseignements qui leur seraient utiles.

20. — **Brochures :** Une brochure spéciale, avec les programmes, règles et règlements, sera éditée pour chaque sport en particulier.

21. — **Classements :** Dans les Olympiades, il n'existe pas de classement général. Il est seulement fait un classement par sport; le Comité International Olympique avait été chargé d'en établir les modalités, mais ce travail n'ayant pu être fait en raison des circonstances, les bases du classement par sport seront celles adoptées aux Jeux Olympiques de Stockholm pour le classement général.

22. — **Modifications :** Le Comité Olympique Belge se réserve le droit, en cas de force majeure, de faire des changements aux programmes, aux règles et règlements.

23. — **Texte officiel :** En cas de désaccord sur l'interprétation des règles et règlements ou du programme, le texte français est seul officiel.

24. — **Fédérations Internationales :** Ci-dessous la liste des Fédérations Internationales dont les règlements seront appliqués :

Fédération Internationale Athlétique,  
Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron,  
Fédération Internationale de Boxe, Amateurs,  
Union Cycliste Internationale,  
Fédération Internationale d'Escrime,  
Fédération Internationale de Football-Association,  
Fédération Européenne de Gymnastique,  
Fédération Suédoise de Gymnastique,  
Fédération Internationale de Lawn-tennis,  
Fédération Internationale de Lutte gréco-romaine,  
Fédération Internationale de Lutte libre,  
Fédération Internationale de Natation,  
Fédération Internationale de Poids et Haltères,  
Union Internationale des Fédérations et Associations Nationales de Tir,  
Union Internationale de Yacht Racing.

# GYMNASTIQUE

## PROGRAMME

Les épreuves et productions auront lieu dans le Stade du 22 août au 29 août 1920.

Les engagements seront reçus jusqu'au 21 juillet 1920.

....

**Nombre maximum de concurrents de chaque nation :**

Pour chacun des concours d'équipes: 1 équipe composée de 16 membres au minimum et de 24 membres au maximum.

Pour le concours individuel: 6 gymnastes.

**Prix à décerner dans les concours d'équipes:**

1<sup>er</sup> prix : Diplôme à l'équipe gagnante et Médaille Olympique en vermeil à chaque membre de l'équipe;

2<sup>e</sup> prix : Médaille Olympique en argent à chaque membre de l'équipe;

3<sup>e</sup> prix : Médaille Olympique en bronze à chaque membre de l'équipe;

**Prix à décerner dans le concours individuel:**

- 1<sup>er</sup> prix: Médaille olympique en or;
- 2<sup>e</sup> prix: > > > argent;
- 3<sup>e</sup> prix: > > > bronze.

---

## Nomenclature des Concours et Productions

I. **Concours d'équipes selon le système des fédérations européennes de gymnastique.** — Chaque équipe est composée de 16 membres au minimum et de 24 au maximum. Les équipes présenteront leur travail d'après le programme énoncé au chapitre spécial.

II. **Concours d'équipes comprenant des exercices selon le système suédois.** — Chaque équipe est composée de 16 membres au minimum et de 24 au maximum. Temps accordé: 1 heure. (Voir le chapitre spécial.)

III. **Concours individuel comprenant les épreuves suivantes:** un exercice libre (sans engin ni instrument) au choix; des exercices au rec, aux barres parallèles, aux anneaux et au cheval-arçons. (Voir au chapitre spécial.)

IV. **Productions spéciales (parades); hors concours.** — Un groupe d'hommes et un groupe de dames de chaque nation. Toutefois les nations qui participent à la fois aux concours I et II pourront présenter une production selon chacun des deux systèmes, tant par un groupe d'hommes que par un groupe de dames.

Les participants à ces productions recevront des médailles commémoratives. Temps accordé: 45 minutes.

La liste des instruments et engins qu'apporteront les différentes équipes, ou dont elles désirent se servir, devra être adressée au Comité d'organisation le 1<sup>er</sup> mai 1920 au plus tard.

Le Comité mettra à la disposition des participants les engins suivants:

- 10 recs;
- 10 barres (parallèles);
- 6 paires d'anneaux;
- 6 chevaux-arçons gradués;
- tous les objets nécessaires à l'exécution des exercices imposés;
- 4 bommes (doubles);
- 12 espaliers pour 24 concurrents (utilisables des deux côtés);
- 2 cordes obliques;
- 12 cordes lisses;
- 4 chevaux gradués;
- 2 plints;
- 2 bocks-sautoir;
- 6 banes de gymnastique avec barre d'équilibre et crochets mobiles.

\*\*\*\*\*

## Dispositions Générales

---

1. Seuls les amateurs sont autorisés à prendre part aux concours.

Amateur est celui qui ne s'est jamais produit en spectacle au public pour une rétribution; qui n'a jamais pris part à un concours avec prix personnels en numéraire et qui, du reste, est amateur suivant la définition du mot dans son propre pays.

Les professeurs et directeurs de gymnastique, lors même que leur profession est rétribuée, sont considérés comme amateurs.

2. Afin de former un jury international dans le concours I (voir chapitre spécial), chaque nation qui présente une équipe délèguera comme arbitres deux ou trois personnes (nombre exact à fixer plus tard), dont la compétence et l'équité sont au-dessus de toute suspicion. Leurs noms et qualités, ainsi que leur adresse, doivent être communiqués au Comité organisateur au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1920.

Si, à cette date, le nombre des arbitres inscrits est insuffisant, le nombre complémentaire sera désigné par la sous-commission de gymnastique.

Les arbitres dans le concours II (voir chapitre spécial) sont désignés par la sous-commission de gymnastique, et spécialement par les membres chargés de la partie suédoise.

Les arbitres pour le concours III seront choisis parmi ceux du concours I.

Les membres des jurys doivent être tous dans les conditions d'amateurisme prévues par les présentes dispositions.

Les arbitres n'ont pas le droit de communiquer le nombre de points attribué. Ils ne pourront se consulter. Ils assisteront au dépouillement.

La décision des arbitres est sans appel.

3. Tout concurrent qui ne se trouve pas dans l'arène à l'heure indiquée sur le programme perd le droit de prendre part au concours.

4. Tout gymnaste qui quitte sa section sans autorisation du jury ne pourra y rentrer.

5. Il n'est pas permis pendant un concours de remplacer un gymnaste par un autre.

6. Les gymnastes doivent se conformer aux instructions des arbitres.

7. Toute indisposition ou tout accident arrivé pendant les exercices devra sans délai être rapporté aux arbitres et constaté par le médecin de service.

8. Toute réclamation concernant la participation d'un gymnaste doit être faite avant le commencement du concours ou dès que la cause se produit.

9. L'âge minimum des participants est de 17 ans.



## Règlements Spéciaux

### I. CONCOURS D'ÉQUIPES SELON LE SYSTÈME DES FÉDÉRATIONS EUROPÉENNES DE GYMNASTIQUE

Une seule équipe de 16 à 24 gymnastes par nation.  
Travail simultané.

#### ÉPREUVES

Chaque équipe exécutera:

a) Une série d'exercices d'ensemble libres ou une série d'exercices d'ensemble avec instruments (tels que bâtons, cannes, massues, etc.). La composition de cette série est laissée au choix de chaque nation. Toutefois, les exercices d'escrime et militaires sont exclus. Les équipes qui produiront des exercices avec instruments sont priées d'apporter ces objets.

Temps accordé: de 10 à 15 minutes au maximum, arrivée, évolution et départ compris;

b) Au rec (barre horizontale): 1. Un exercice imposé; 2. un exercice dont la composition est laissée au choix de chaque nation;

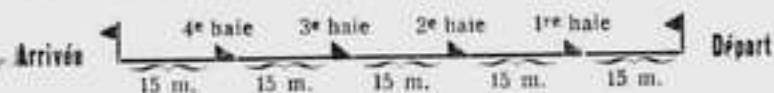
c) Aux barres (parallèles): 1. Un exercice imposé; 2. un exercice au choix;

d) Au cheval-arçons: 1. Un exercice imposé; 2. un exercice au choix;

e) Une course d'obstacles: quatre haies de 0<sup>m</sup>70 de hauteur.

Voici en quoi consiste cette dernière épreuve:

A quinze mètres du départ, il y a une première haie à franchir; quinze mètres plus loin, se trouve une deuxième haie; quinze mètres plus loin, une troisième; quinze mètres plus loin, la quatrième; la course finit 15 mètres après la quatrième haie.



Il ne sera pas tenu compte de la durée, mais de la beauté de la course et des sauts ainsi que de la simultanéité d'exécution. Les sauts se feront avec appel facultatif du pied gauche ou droit, en retombant sur l'autre pied pour continuer la course.

La course ne pourra être recommencée, si un gymnaste a touché ou franchi le premier obstacle. Il n'est pas permis de se faire entraîner.

Pour faciliter le pointage, la course sera considérée comme présentant quatre phases (quatre obstacles):

1<sup>e</sup> phase: premiers 15 m., 1<sup>e</sup> haie et 15 m. au-delà;

2<sup>e</sup> phase: 2<sup>e</sup> haie et 15 m. au-delà;

3<sup>e</sup> phase: 3<sup>e</sup> haie et 15 m. au-delà;

4<sup>e</sup> phase: 4<sup>e</sup> haie et la fin de la course.

Tous les gymnastes d'une équipe devront exécuter tous les exercices imposés. Ils devront aussi exécuter tous les mêmes exercices au choix.

Les exercices seront exécutés par:

- Tous les gymnastes de l'équipe ensemble pour les exercices libres ou avec instruments;
- au rec, par 6 gymnastes à la fois pour les équipes de 24 membres;

c) aux barres, comme au rec, par 5 gymnastes à la fois pour les équipes de 20 membres;

d) au cheval-arçons, comme au rec, par 4 gymnastes à la fois pour les équipes de 16 membres;

e) à la course d'obstacles, comme au rec.

Pour chacune de ces quatre épreuves (b, c, d, e), il y aura donc quatre exécutions de chaque exercice, chaque fois par un groupe différent, même pour les équipes composées d'un nombre intermédiaire de gymnastes.

#### EXEMPLES :

Equipe de 24 membres. De chaque exercice des épreuves b, c, d, e, il y aura:

Une 1<sup>e</sup> exécution par un groupe de 6 gymnastes;

> 2 <sup>e</sup>	>	>	6	>	;
> 3 <sup>e</sup>	>	>	6	>	;
> 4 <sup>e</sup>	>	>	6	>	.

Equipe de 23 membres:

Une 1<sup>e</sup> exécution par un groupe de 6 gymnastes;

> 2 <sup>e</sup>	>	>	6	>	;
> 3 <sup>e</sup>	>	>	6	>	;
> 4 <sup>e</sup>	>	>	5	>	.

Equipe de 18 membres:

Une 1<sup>e</sup> exécution par un groupe de 5 gymnastes;

> 2 <sup>e</sup>	>	>	5	>	;
> 3 <sup>e</sup>	>	>	4	>	;
> 4 <sup>e</sup>	>	>	4	>	.

L'éventualité, pour des sections nombreuses, de se voir moins bien cotées à cause de la difficulté du travail simultané par un plus grand nombre de gymnastes par groupe, est contre-balancée par la cote du travail individuel, cote où le nombre entre comme facteur appréciable.

Le nombre de membres de l'équipe, annoncé dans l'adhésion définitive ne sera plus augmenté.

## Pointage

---

Les directeurs d'équipes recevront, à leur arrivée au siège du jury (local, jour et heure à fixer plus tard) leur carnet de pointage. Ils remettront ce carnet aux arbitres respectifs, au moment de la présentation de leur section aux différentes épreuves.

Les arbitres y inscriront les points et, après avoir détaché la feuille destinée au secrétariat du jury, ils remettront les carnets aux directeurs.

## Renseignements détaillés

---

Au total des points obtenus pour l'exécution des *exercices libres ou avec instruments*, il sera ajouté 1 point par gymnaste au-dessus du nombre minimum de 16.

Par évolution, on entend l'arrivée de l'équipe et les exercices d'ordre commandés par le directeur, pour la déployer et la disposer en vue du travail.

Les totaux obtenus au rec, aux barres, au cheval-arçons et à la course d'obstacles seront divisés par 10 avant d'être additionnés au total des exercices d'ensemble, qui ne sera pas réduit. (Les différentes épreuves auront donc à peu près la même importance au point de vue du pointage.)



## Exemples de pointage

Pointage maximum pour équipe de 24 gymnastes :

a) Exercices d'ensemble.

Exécution d'ensemble . . . . .	30 points
»    individuelle . . . . .	30 »
Evolution, ordre, discipline . . . . .	5 »
Direction . . . . .	5 »
	<hr/>
	70 »
8 gymnastes en plus du minimum . . . . .	8 »
	<hr/>
	78 »

b) Rec :

Exercice imposé :

Exécution d'ensemble :

$$20 \text{ points} \times 4 \text{ groupes} \times 2 \text{ jurés} = 160 \text{ p.}$$

Exécution individuelle :

$$10 \text{ points} \times 6 \text{ gymn.} \times 4 \text{ group.} = 240 \text{ p.}$$

Exercice au choix : Même point. . . . . 400 p.

Evolution, ordre, discipline . . . . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

$$820 : 10 = 82 \text{ p.}$$

c) Barres. Même pointage . . . . . 820 : 10 = 82 p.

d) Cheval-arçons. Même pointage . . . . . 820 : 10 = 82 p.

e) Course d'obstacles :

Exécution d'ensemble :

$$10 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 4 \text{ gr.} \times 2 \text{ jurés} = 320 \text{ p.}$$

Exécution individuelle :

$$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 6 \text{ gymn.} \times 4 \text{ gr.} = 480 \text{ p.}$$

$$800 : 10 = 80 \text{ p.}$$

Total général : 78 + 82 + 82 + 82 + 80 = 404 points.

Pointage pour équipe de 23 gymnastes :

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

7 gymnastes en plus du minimum . . . . . 7 »

$$77 \text{ »}$$

b) Rec :

Exercice imposé :

Exécution d'ensemble . . . . .

$$20 \text{ points} \times 4 \text{ groupes} \times 2 \text{ jurés} = 160 \text{ p.}$$

Exécution individuelle :

$$10 \text{ points} \times 6 \text{ gymn.} \times 3 \text{ groupes} = 180 \text{ p.}$$

$$10 \text{ points} \times 5 \text{ gymn.} \times 1 \text{ groupe} = 50 \text{ p.}$$

Exercice au choix : Même point. . . . . 390 p.

Evolution, ordre, discipline . . . . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

$$800 : 10 = 80 \text{ p.}$$

c) Barres. Même pointage . . . . . 800 : 10 = 80 p.

d) Cheval-arçons. Même pointage . . . . . 800 : 10 = 80 p.

e) Course d'obstacles :

Exécution d'ensemble :

$$10 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 4 \text{ gr.} \times 2 \text{ jurés} = 320 \text{ p.}$$

Exécution individuelle :

$$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 6 \text{ gymn.} \times 3 \text{ gr.} = 360 \text{ p.}$$

$$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 5 \text{ gymn.} \times 1 \text{ gr.} = 100 \text{ p.}$$

$$780 : 10 = 78 \text{ p.}$$

Total général : 77 + 80 + 80 + 80 + 78 = 395 points

Pointage pour équipe de 22 gymnastes :

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

6 gymnastes en plus . . . . . 6 »

$$76 \text{ »}$$

b) Rec :

Exercice imposé :

Exécution d'ensemble :

$$20 \text{ points} \times 4 \text{ groupes} \times 2 \text{ jurés} = 160 \text{ p.}$$

Exécution individuelle :

$$10 \text{ points} \times 6 \text{ gymn.} \times 2 \text{ groupes} = 120 \text{ p.}$$

$$10 \text{ points} \times 5 \text{ gymn.} \times 2 \text{ groupes} = 100 \text{ p.}$$

Exercice au choix : Même point. . . . . 380 p.

Evolution, ordre, discipline . . . . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

$$780 : 10 = 78 \text{ p.}$$

c) Barres. Même pointage . . . . .  $780 : 10 = 78$  p.  
 d) Cheval-arçons. Même pointage.  $780 : 10 = 78$  p.

e) Course d'obstacles :

Exécution d'ensemble :

$10 \text{ points} \times 4 \text{ obst.} \times 4 \text{ gr.} \times 2 \text{ jur.} = 320$  p.

Exécution individuelle :

$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 6 \text{ gymn.} \times 2 \text{ gr.} = 240$  p.

$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 5 \text{ gymn.} \times 2 \text{ gr.} = 200$  p.

$760 : 10 = 76$  p.

Total général :  $76 + 78 + 78 + 78 + 76 = 386$  points.

Pointage pour équipe de 21 gymnastes :

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

5 gymnastes en plus . . . . .  $\frac{5}{75}$  \*

b) Rec :

Exercice imposé :

Exécution d'ensemble :

$20 \text{ points} \times 4 \text{ groupes} \times 2 \text{ jurés} = 160$  p.

Exécution individuelle :

$10 \text{ points} \times 6 \text{ gymn.} \times 1 \text{ groupe} = 60$  p.

$10 \text{ points} \times 5 \text{ gymn.} \times 3 \text{ groupes} = 150$  p.

Exercice au choix : Même point. 370 p.

Evolution, ordre, discipline . . . . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

$760 : 10 = 76$  p.

c) Barres. Même pointage . . . . .  $760 : 10 = 76$  p.

d) Cheval-arçons. Même pointage  $760 : 10 = 76$  p.

e) Course d'obstacles :

Exécution d'ensemble :

$10 \text{ points} \times 4 \text{ obst.} \times 4 \text{ gr.} \times 2 \text{ jur.} = 320$  p.

Exécution individuelle :

$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 6 \text{ gymn.} \times 1 \text{ gr.} = 120$  p.

$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 5 \text{ gymn.} \times 3 \text{ gr.} = 300$  p.

$740 : 10 = 74$  p.

Total général :  $75 + 76 + 76 + 76 + 74 = 377$  points.

Pointage pour équipe de 20 gymnastes :

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

4 gymnastes en plus . . . . .  $\frac{4}{74}$  \*

b) Rec :

Exercice imposé :

Exécution d'ensemble :

$20 \text{ points} \times 4 \text{ groupes} \times 2 \text{ jurés} = 160$  p.

Exécution individuelle :

$10 \text{ points} \times 5 \text{ gymn.} \times 4 \text{ group.} = 200$  p.

Exercice au choix : Même point. 360 p.

Evolution, ordre, discipline . . . . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

$740 : 10 = 74$  p.

c) Barres. Même pointage . . . . .  $740 : 10 = 74$  p.

d) Cheval-arçons. Même pointage  $740 : 10 = 74$  p.

e) Course d'obstacles :

Exécution d'ensemble :

$10 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 4 \text{ gr.} \times 2 \text{ jurés} = 320$  p.

Exécution individuelle :

$5 \text{ p.} \times 4 \text{ obst.} \times 5 \text{ gymn.} \times 4 \text{ gr.} = 400$  p.

$720 : 10 = 72$  p.

Total général :  $74 + 74 + 74 + 74 + 72 = 368$  points

Pointage pour équipe de 19 gymnastes :

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

3 gymnastes en plus . . . . .  $\frac{3}{73}$  \*

b) Rec :

Exercice imposé :

Exécution d'ensemble :

$20 \text{ points} \times 4 \text{ groupes} \times 2 \text{ jurés} = 160$  p.

**Exécution individuelle :**

10 points  $\times$  5 gymn.  $\times$  3 groupes = 150 p.

10 points  $\times$  4 gymn.  $\times$  1 groupe = 40 p.

**Exercice au choix :** Même point. 350 p.

Evolution, ordre, discipline. . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

720 : 10 = 72 p.

c) Barres. Même pointage . . . 720 : 10 = 72 p.

d) Cheval-arçons. Même pointage 720 : 10 = 72 p.

e) Course d'obstacles :

**Exécution d'ensemble :**

10 points  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gr.  $\times$  2 jur. = 320 p.

**Exécution individuelle :**

5 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  5 gymn.  $\times$  3 gr. = 300 p.

5 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gymn.  $\times$  1 gr. = 80 p.

700 : 10 = 70 p.

Total général : 73 + 72 + 72 + 72 + 70 = 359 points

**Pointage pour équipe de 18 gymnastes :**

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

2 gymnastes en plus. . . . . 2 \*

72 \*

b) Rec :

**Exercice imposé :**

**Exécution d'ensemble :**

20 points  $\times$  4 groupes  $\times$  2 jurés = 160 p.

**Exécution individuelle :**

10 points  $\times$  5 gymn.  $\times$  2 groupes = 100 p.

10 points  $\times$  4 gymn.  $\times$  2 groupes = 80 p.

**Exercice au choix :** Même point. 340 p.

Evolution, ordre, discipline. . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

700 : 10 = 70 p.

c) Barres. Même pointage . . . 700 : 10 = 70 p.

d) Cheval-arçons. Même pointage . 700 : 10 = 70 p.

e) Course d'obstacles :

**Exécution d'ensemble :**

10 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gr.  $\times$  2 jurés = 320 p.

**Exécution individuelle :**

5 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  5 gymn.  $\times$  2 gr. = 200 p.

5 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gymn.  $\times$  2 gr. = 160 p.

680 : 10 = 68 p.

Total général : 72 + 70 + 70 + 70 + 68 = 350 points.

**Pointage pour équipe de 17 gymnastes :**

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

1 gymnaste en plus . . . . . 1 \*

71 \*

b) Rec :

**Exercice imposé :**

**Exécution d'ensemble :**

20 points  $\times$  4 groupes  $\times$  2 jurés = 160 p.

**Exécution individuelle :**

10 points  $\times$  5 gymn.  $\times$  1 groupe = 50 p.

10 points  $\times$  4 gymn.  $\times$  3 groupes = 120 p.

**Exercice au choix :** Même point. 330 p.

Evolution, ordre, discipline. . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

680 : 10 = 68 p.

c) Barres. Même pointage. . . 680 : 10 = 68 p.

d) Cheval-arçons. Même pointage 680 : 10 = 68 p.

e) Course d'obstacles :

**Exécution d'ensemble :**

10 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gr.  $\times$  2 jurés = 320 p.

**Exécution individuelle :**

5 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  5 gymn.  $\times$  1 gr. = 100 p.

5 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gymn.  $\times$  3 gr. = 240 p.

660 : 10 = 66 p.

Total général : 71 + 68 + 68 + 68 + 66 = 341 points.

**Pointage pour équipe de 16 gymnastes :**

a) Exercices d'ensemble . . . . . 70 points

b) Rec :

**Exercice imposé :**

Exécution d'ensemble :

20 points  $\times$  4 groupes  $\times$  2 jurés = 160 p.

Exécution individuelle :

10 points  $\times$  4 gymn.  $\times$  4 groupes = 160 p.

**Exercice au choix :** Même point. 320 p.

Evolution, ordre, discipline. . . . . 10 p.

Direction . . . . . 10 p.

660 : 10 = 66 p.

c) Barres. Même pointage . . . . . 660 : 10 = 66 p

d) Cheval-arçons. Même pointage . 660 : 10 = 66 p.

e) Course d'obstacles :

Exécution d'ensemble :

10 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gr.  $\times$  2 jurés = 320 p.

Exécution individuelle :

5 p.  $\times$  4 obst.  $\times$  4 gymn.  $\times$  4 gr. = 320 p.

640 : 10 = 64 p.

Total général : 70 + 66 + 66 + 66 + 64 = 332 points

Sur 10 points, il est attribué :

- 0 point pour non exécution ;
- 2 points pour une exécution défectueuse ;
- 4 " " " médiocre ;
- 6 " " " satisfaisante ;
- 8 " " " bonne ;
- 10 " " " parfaite.

Le fractionnement admis est de —.75 —.50 —.25.

Le directeur devra présenter sa section complète dans le Stade, au jour et à l'heure indiqués à l'horaire. L'horaire établi par la commission de gymnastique sera communiqué à chaque équipe. Les numéros d'ordre des équipes seront désignés par voie de tirage au sort. L'ordre établi ne pourra être interverti.

Les différentes épreuves se disputeront en plusieurs endroits à la fois. Dès qu'une équipe aura fini une des épreuves, elle se présentera à l'endroit désigné pour la deuxième épreuve et ainsi de suite.

Un directeur technique, membre de la Commission, réglera la marche des épreuves et veillera à l'observation du roulement établi.

La course d'obstacles aura lieu après les autres épreuves. Les gymnastes d'une même équipe devront rester sur le terrain du concours jusqu'à la fin des épreuves prévues pour la journée ou partie de journée en cours.

Une section, dont l'effectif diminue par une cause normale et admise par les arbitres (indisposition d'un gymnaste ou accident), continuera son travail comme une section dont l'effectif annoncé serait moindre; les points obtenus par le gymnaste en cause, avant d'être éliminé, entrent en ligne de compte.

Tous les membres d'une équipe porteront un costume uniforme; cette tenue ne peut en aucune façon être modifiée.

Des membres d'une équipe pourront participer au concours individuel parmi les 6 gymnastes désignés par leur nation.

**Directeur**

Chaque équipe sera commandée par un directeur hors rang. Ce directeur se bornera à conduire la section devant le jury, et d'une épreuve à l'autre; à la déployer et disposer; il commandera les exercices d'ensemble et pourra les démontrer.

Il ne pourra aider aucun gymnaste dans l'exécution des exercices aux engins. Ses noms et qualité seront cités sur la liste nominative des gymnastes formant la section. Il sera l'intermédiaire entre le jury et la section. Il doit vérifier les engins avant le travail de sa section, et s'assurer de leur bon état; en ceci, il pourra se faire assister par des gymnastes non concurrents.

### Jury

(Voir: Dispositions générales, § 2).

La Sous-Commission Olympique de Gymnastique adjoindra au jury le personnel requis.

Le jour, l'heure et le local de réunion du jury seront publiés plus tard.

Des explications seront données au jury, et les dernières dispositions seront prises en commun.

A l'heure indiquée, tous les arbitres se trouveront près des engins et aux places où leur présence est requise.



## Exercices imposés

à exécuter par tous les gymnastes de chaque équipe.

La terminologie employée pour la description est celle de N. J. Cupérus, mise en concordance avec les décisions des Congrès d'Anvers, 31 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1886, et Bruxelles, 9-12 avril 1887, par Oscar Delaive. Anvers. Imprimerie J. Van Hille-De Backer, rue Zirk, 35. 1910.

### Barres (Hauteur d'épaules)

N.-B. — La barre gauche est celle qui se trouve à gauche de l'équipe quand celle-ci fait face à l'engin (face en avant); la barre gauche reste telle, quels que soient les changements de position du gymnaste travaillant à l'engin; la barre droite de même.

Le tiret — indique qu'il y a maintien (arrêt).

1. De la station latérale entre les barres, mains au milieu de la barre gauche, prise dorsale, sauter, en passant les jambes, tendues et écartées latéralement, par-dessus la barre droite, à l'appui passager oblique en avant en bas (tête obliquement en bas) sur barre gauche; immédiatement  $\frac{1}{4}$  de tour à gauche, en plaçant main gauche sur barre droite, à l'appui tendu transversal et au siège écarté devant la prise; —

2. joindre les jambes, les élaner en bas, en fléchissant les bras, pour faire demi-tour à droite, en sautant, à l'appui tendu;

3. lever les jambes en avant; —

4. élaner en arrière; élaner en avant en passant jambe gauche sous main gauche; élaner en arrière en glissant jambe droite sous main droite;

5. élaner en avant; élaner en arrière en glissant jambe gauche sous main gauche; élaner en avant en passant jambe droite sous main droite;

6. élaner en arrière, par appui fléchi, à l'appui horizontal latéral sur le coude gauche; —

7. se lever à l'appui d'épaules; —

8. tourner en avant à l'appui brachial, élaner en arrière à l'appui tendu, élaner en avant, élaner en arrière à l'appui tendu renversé; —

9. pour sortir: incliner le corps à droite et tourner (à gauche) autour de l'axe de profondeur, à la station mi-fléchie sur le sol, main droite à la barre droite, bras gauche tendu à gauche, paume en bas.

### Rec (Hauteur d'élan)

Position de départ: station mi-fléchie sous le rec, bras tendus en arrière en bas, les yeux regardant la barre.

1. Sauter à la suspension latérale, prise dorsale;

2. lever les jambes tendues en avant, puis jusqu'à la barre, à la suspension mi-renversée; fléchir les jambes et les passer entre les bras sous le rec, puis les étendre à la suspension renversée dorsale.

3. se lever au couché dorsal; —

4. changer les mains à la prise palmaire et tourner en avant autour du rec au couché dorsal;

5. changer les mains à la prise dorsale et tourner lentement en arrière à la suspension horizontale dorsale; —

6. fléchir les jambes, les passer sous le rec entre les bras, et les étendre à la suspension mi-renversée faciale, puis tourner en arrière à l'appui tendu;

7. tourner en arrière et élaner en avant, par suspension mi-renversée, à la suspension; élaner en arrière, élaner en avant, et changer, par  $\frac{1}{2}$  tour à gauche, en lâchant la main droite, à la suspension (face en arrière) prise mixte (palmaire gauche, dorsale droite); élaner en avant et, par suspension mi-renversée, basculer à l'appui (Terminologie fig. 511-512-513);

8. tourner en arrière et élaner en avant, par suspension mi-renversée, à la suspension, élaner en arrière et, par  $\frac{1}{2}$  tour à droite, en lâchant la main droite, pour ressaisir vivement le rec (face en avant), et, en levant les jambes en avant, changer vivement à la suspension mi-renversée faciale et basculer à l'appui tendu, prise dorsale;

9. élaner en arrière à l'appui tendu renversé passer et sauter en avant, par  $\frac{1}{4}$  de tour à gauche, à la station mi-fléchie sur le sol, bras écartés latéralement.

### Cheval-arçons (Hauteur de poitrine)

N.-B. — L'arçon gauche est celui qui se trouve à gauche de la section quand celle-ci fait face à l'engin; l'arçon gauche reste tel, quels que soient les changements de position du gymnaste travaillant à l'engin; l'arçon droit de même. Le cou est à gauche, la croupe à droite.

De la station latérale faciale devant l'arçon gauche, main droite à l'arçon gauche, prise cubitale, bras gauche tendu en avant, main sur le cou :

1. Sauter à l'appui tendu droit et, par  $\frac{1}{4}$  de tour à gauche, en passant dorsalement la jambe gauche par-dessus la croupe et l'arçon droit (la jambe droite reste devant le cheval), poser main gauche sur l'arçon gauche, à l'appui transversal dorsal passer des deux mains sur l'arçon gauche, et continuer  $\frac{1}{4}$  de tour à gauche en posant main droite sur l'arçon droit, élaner jambe gauche par-dessus le cou et l'arçon gauche et,

en posant main gauche, prise cubitale, sur l'arçon droit, sauter à la station latérale faciale sur le sol devant l'arçon droit, bras droit tendu en avant, main sur la croupe; —

2. recommencer l'entrée en direction inverse: sauter à l'appui tendu gauche et, par  $\frac{3}{4}$  de tour à droite, en passant dorsalement jambe droite par-dessus le cou et l'arçon gauche (la jambe gauche reste devant le cheval), poser main droite sur l'arçon droit, à l'appui transversal dorsal passer des deux mains sur l'arçon droit, et continuer  $\frac{1}{4}$  de tour à droite, en posant main gauche sur l'arçon gauche, élaner jambe droite par-dessus l'arçon droit et par-dessus la croupe et sauter à la station latérale faciale sur le sol devant la selle, mains aux arçons, prise radiale (main gauche à l'arçon gauche, main droite à l'arçon droit); —

3. sauter, en passant les jambes entre les arçons, à l'appui, jambes tendues en avant; —

les mouvements suivants sans arrêt:

4. abaisser vivement les jambes contre le cheval, pour élaner jambe gauche à gauche sous main gauche par-dessus le cou, à droite sous main droite par-dessus la croupe à l'appui dorsal; élaner à gauche, puis à droite pour passer jambe droite sous main droite par-dessus la croupe, sous main gauche par-dessus le cou, à l'appui dorsal; élaner à droite, élaner à gauche pour passer jambe gauche sous main gauche par-dessus le cou, élaner à droite pour passer jambe droite sous main droite par-dessus la croupe et la joindre à la gauche; lever jambe gauche à gauche par-dessus le cou; la repasser pour passer les deux jambes jointes sous main droite par-dessus la croupe, sous main gauche par-dessus le cou; élaner à droite et lever la jambe droite par-dessus la croupe; la repasser pour passer les deux jambes jointes sous main gauche par-dessus le cou, sous main droite par-dessus la croupe et, par  $\frac{1}{4}$  de tour à droite, sauter à la station sur le sol, main gauche à l'arçon gauche, bras droit tendu à droite.

## II. CONCOURS D'ÉQUIPES COMPRENANT LE SYSTÈME SUÉDOIS DE GYMNASTIQUE

Une seule équipe de 16 à 24 gymnastes par nation.

### 1. Exercices :

L'équipe doit exécuter une leçon normale complète. Chaque membre de l'équipe doit exécuter tous les exercices de la leçon.

2. Engins. — Les engins suivants seront mis à la disposition des équipes :

4 bommes (doubles);

12 espaliers pour 24 concurrents (utilisables des deux côtés);

2 cordes obliques;

12 cordes lisses;

4 chevaux;

2 plints;

2 bocks-s

6 bancs c

chets

Il se tr

prendre él

Il n'est

sautoir.

3. Progr  
son progr

Le prog  
en six exe  
l'engagem

cription : « Programme du concours de gymnastique selon le système suédois. »

Le programme, qui ne sera communiqué qu'aux arbitres respectifs, doit être écrit en français, anglais ou suédois.

4. **Costume.** — Tous les membres d'une équipe porteront un costume uniforme.

5. **Durée.** — Le temps accordé à chaque équipe pour entrer, exécuter les exercices du programme, et sortir est de une heure.

6. **Arbitres.** — Les arbitres, au nombre de 5 (cinq), jugeront isolément, sans avoir le droit, pendant le concours, de se consulter au sujet de l'appréciation, et, aussitôt le concours terminé, ils remettront leurs feuilles de pointage, dûment signées, à la Sous-Commission de gymnastique.

7. **Pointage.** — Pour les groupes ci-dessous, chaque arbitre donne une cote variant de 0 (minimum) à 20 (maximum).

A chaque groupe est attribué un coefficient déterminé et le produit de ce coefficient par le chiffre de

le point obtenu par chaque groupe.

groupes sont additionnés.

Il sera attribué, en plus, 5 points par équipier ayant exécuté tous les exercices.

Chaque arbitre a une feuille de pointage.

La moyenne des totaux des cinq feuilles de pointage constitue le résultat du concours pour l'équipe.

Dans le cas où l'équipe exécute plusieurs exercices ou plusieurs mouvements du même genre, à l'exception des exercices préparatoires et finals, chacun de ces mouvements reçoit une cote particulière.

Le chiffre moyen des cotes données pour des mouvements appartenant à la même famille est multiplié par le coefficient du groupe.

Les mouvements dérivatifs sont comptés et jugés avec les mouvements dont ils dépendent.

Le maintien du concurrent dans les déplacements est compté et jugé avec le mouvement auquel il se rapporte.

L'esthétique et la précision comprennent : l'uniformité d'exécution de tous, l'attention et la bonne exécution de tous, la mesure et le rythme des différents mouvements, la force et la souplesse.



### III. CONCOURS INDIVIDUEL

---

(Maximum 6 gymnastes par nation. Les concurrents peuvent faire partie de l'équipe de leur nation).

Les épreuves sont :

a) Un exercice libre (sans engin ni instrument) dont la composition est laissée au choix du concurrent;

b) Au rec  
un exercice imposé;  
un exercice au choix;

c) Aux barres (parallèles)  
un exercice imposé;  
un exercice au choix;

d) Aux anneaux  
un exercice imposé;  
un exercice au choix;

e) Au cheval-arçons : un exercice au choix.

#### Dispositifs

Les numéros d'ordre des gymnastes seront désignés par voie de tirage au sort. Cet ordre sera observé pendant toute la durée du concours.

A l'heure fixée pour le commencement du concours, tous les concurrents devront se trouver au Stade, près des engins ou aux emplacements qui leur seront désignés.

Le gymnaste qui lâche complètement l'engin sans que cela soit prescrit, pourra recommencer l'exercice, si les arbitres, de service à l'engin, estiment qu'il a échoué

la première fois sans qu'il y ait de sa faute. La seconde exécution seule sera jugée, et comptera dans le pointage.

La tenue de travail ne pourra être modifiée pendant le concours.

### Pointage

Un exercice libre (sans instrument ni engin) . . .	10 p.
Arrivée et maintien . . . . .	2 p.
Rec. Exercice imposé . . . . .	10 p.
> au choix . . . . .	10 p.
Arrivée et maintien, 2 p. par exercice . . .	4 p.
Barres. Exercice imposé . . . . .	10 p.
> au choix . . . . .	10 p.
Arrivée et maintien, 2 p. par exercice . . .	4 p.
Anneaux. Exercice imposé . . . . .	10 p.
> au choix . . . . .	10 p.
Arrivée et maintien, 2 p. par exercice . . .	4 p.
Cheval-arçons. Un exercice au choix . . . . .	10 p.
Arrivée et maintien . . . . .	2 p.
	Total . . . . . 96 p.

Sur 10 points il sera accordé :

0 point	pour non exécution;
2 points	pour une exécution défectueuse;
4 >	> > médiocre;
6 >	> > satisfaisante;
8 >	> > bonne;
10 >	> > parfaite.

Fractionnement admis: —.75, —.50, —.25.

Les concurrents seront réunis par groupes de 12 gymnastes au plus pour être conduits d'un engin à l'autre. Les gymnastes disposeront de 2 minutes à chaque engin pour l'exercice au choix.

A l'appel de son nom, le concurrent se placera en station droite, face à l'engin, à deux ou trois mètres

de distance. Au commandement de : « Commencez! » les deux minutes commencent à courir, et le gymnaste marche à l'engin pour faire son exercice. Après l'exercice, il restera en station droite à l'engin, pour retourner à sa place, au commandement du jury.

### Exercices imposés

pour le Concours individuel.

(Voir renseignements au sujet de la Terminologie, en tête des exercices pour le Concours d'équipes I.)

### Barres (Hauteur d'épaules)

1. De la station latérale faciale en dehors et au milieu de la barre droite, mains à l'engin en prise mixte (dorsale gauche, palmaire droite), sauter facialement, par  $\frac{1}{4}$  de tour à droite en élançant les jambes à gauche par-dessus barre droite et en plaçant main gauche sur barre gauche, à l'appui tendu; élançant les jambes en avant entre les barres, puis à gauche, par  $\frac{1}{4}$  de tour à gauche, par-dessus barre gauche en posant main gauche sur barre droite, prise dorsale; en posant main droite sur barre gauche, élançant jambe droite à droite entre les barres en passant jambe gauche sous main gauche par-dessus barre droite, et tourner bras gauche en dehors en changeant main gauche à la prise radiale, continuer le mouvement et passer les deux jambes par-dessus barre gauche et sous main droite, par  $\frac{1}{4}$  de tour à gauche à l'appui tendu, prise radiale, jambes tendues en avant; —

2. se lever lentement, bras tendus à l'appui tendu renversé; —

3. abaisser à l'appui brachial, pour tourner en arrière, par appui d'épaules renversé, bras écartés passagèrement en dehors et, en reprenant les barres, à l'appui brachial horizontal transversal facial (Terminologie fig. 133);

4. en écartant les bras pour ressaisir les barres, changer à l'appui brachial (Terminologie fig. 125), élaner en avant, en arrière, et en dégagant les bras, jambes en avant, élaner en avant à la suspension tendue, prise cubitale, et, par suspension mi-renversée, basculer à l'appui, jambes tendues en avant;

5. élaner en arrière, élaner en avant en passant jambes tendues et jointes sous main droite; élaner en arrière en passant jambe gauche sous main gauche, élaner en avant en passant jambes croisées, droite dessus, sous main droite (jambe gauche par-dessus la barre, jambe droite entre les barres);

6. élaner en arrière entre les barres, élaner en avant en passant les jambes tendues jointes sous main gauche; élaner en arrière en passant jambe droite sous main droite, élaner en avant en passant jambes croisées, gauche dessus, sous main gauche (jambe droite par-dessus la barre, jambe gauche entre les barres);

7. élaner en arrière, entre les barres, élaner en avant en changeant main gauche à la prise cubitale, pour sortir par  $\frac{1}{2}$  tour à droite sur main gauche, en passant les jambes tendues par-dessus barre gauche et barre droite, à la station, main gauche à la barre droite.

### Rec (Hauteur d'élan)

De la suspension tendue latérale, prise dorsale:

1. élaner en avant, élaner en arrière en rapprochant les mains à la suspension jointe, élaner en avant, passer les jambes écartées latéralement sous le

rec en dehors de la prise et basculer en avant à l'appui, jambes écartées latéralement en dehors (maintien passager);

2. tourner en arrière, en passant les jambes sous le rec pour les joindre à la suspension mi-renversée, élaner en avant, élaner en arrière en écartant les mains normalement; élaner en avant, passer les jambes sous le rec entre la prise à la suspension mi-renversée dorsale et tourner en arrière à l'appui tendu dorsal; —

3. tourner lentement en arrière à la suspension horizontale dorsale; —

4. fléchir les jambes, les passer sous le rec entre les bras, les étendre et, par suspension mi-renversée faciale, élaner en avant à la suspension, élaner en arrière, en avant et, par suspension mi-renversée, basculer à l'appui; —

5. élaner en arrière à l'appui tendu renversé;

6. tourner en arrière autour du rec (Terminologie fig. 380) à l'appui tendu renversé et

### *Au choix du gymnaste :*

7. croiser main droite par-dessus main gauche, prise dorsale, pour continuer à tourner autour du rec ( $\frac{1}{2}$  tour) en suspension croisée; continuer l'élan,  $\frac{1}{2}$  tour à droite et changer main gauche en prise palmaire, à l'appui tendu renversé (prise palmaire des deux mains); tourner en avant autour du rec (Terminologie fig. 385) à l'appui tendu renversé; continuer à tourner ( $\frac{1}{2}$  tour) et élaner à gauche, jambe droite passant par-dessus le rec entre les bras à l'appui jambier droit passager, jambe gauche tendue à gauche devant la barre et accrochée par le cou-de-pied (position passagère; première phase, fig. 1); en étendant bras gauche à gauche, tourner en avant, par suspension manuelle droite, jambière droite et pédestre gauche (deuxième phase, fig. 1), à l'appui tendu droit et jambier

droit passager, pour sauter en avant par-dessus le rec, à la station sur le sol, bras écartés latéralement. (Voir fig. 1, troisième phase.)

ou :

7. Croiser main gauche par-dessus main droite, prise dorsale, pour continuer à tourner ( $\frac{1}{2}$  tour) en suspension croisée; continuer l'élan,  $\frac{1}{2}$  tour à gauche et changer main droite en prise palmaire, à l'appui tendu renversé (prise palmaire des deux mains); tourner en avant autour du rec (Terminologie fig. 385) à l'appui tendu renversé; continuer à tourner ( $\frac{1}{2}$  tour) et élaner à droite, jambe gauche par-dessus le rec entre les bras à l'appui jambier gauche passager, jambe droite tendue à droite devant la barre et accrochée par le coude-pied (position passagère); en étendant bras droit à droite, tourner en avant, par suspension manuelle gauche, jambière gauche et pédestre droite, à l'appui tendu gauche et jambier gauche passager, pour sauter en avant par-dessus le rec, à la station sur le sol, bras écartés latéralement.

### Anneaux (Hauteur d'élan)

Sauter à la suspension tendue;

1. élaner en avant, en arrière et, en écartant les bras en dehors, tourner en avant à la suspension mi-renversée passagère par rapport à la corde droite; par



Fig. 2

le même élan et en tournant un peu autour de l'axe de l'axe de longueur (corde entre les jambes), se lever à la position couchée horizontale tendue dorsale sur le bras droit, bras gauche tendu en haut dans le prolongement du corps. (Voir fig. 2); —

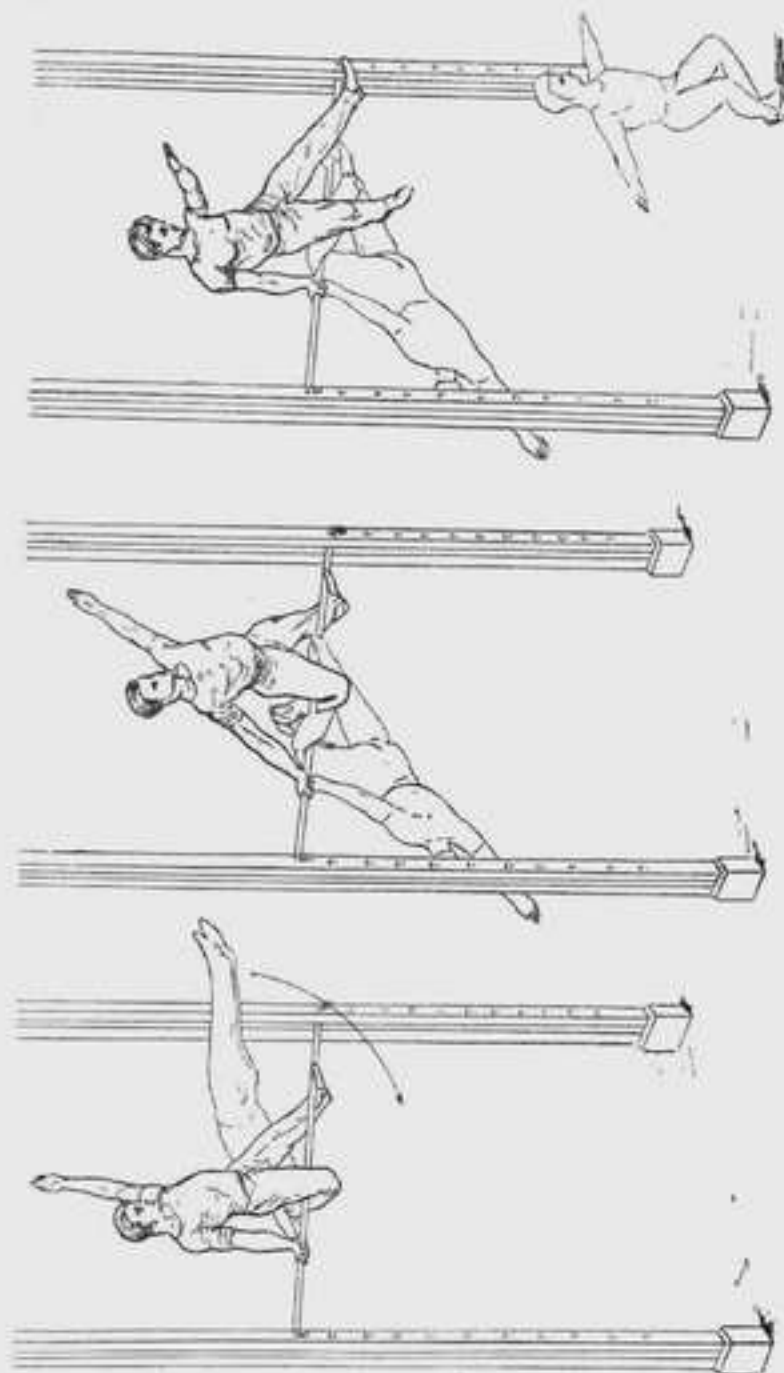


Fig. 1.

2. en fléchissant le corps en avant, pour dégager la corde et revenir à la suspension mi-renversée, abaisser à la suspension tendue, élaner en arrière et, en écartant les bras en dehors, tourner en avant à la suspension mi-renversée passagère par rapport à la corde gauche; par le même élan et en tournant un peu autour de l'axe de longueur (corde entre les jambes), se lever à la position couchée horizontale tendue dorsale sur le bras gauche, bras droit tendu en haut dans le prolongement du corps; — (inverse de 1.)

3. en fléchissant le corps en avant pour dégager la corde et revenir à la suspension mi-renversée, abaisser à la suspension tendue, élaner en arrière, en avant et tourner vivement en arrière à l'appui fléchi dorsal droit (main en dehors de côté) et appui gauche tendu écarté en arrière, jambes fléchies en arrière (Voir fig. 3); —



Fig. 5



Fig. 3

4. en déplaçant bras gauche à gauche, étendre les jambes à gauche le plus haut possible; — (voir fig. 4 et Terminologie fig. 110);

5. ramener la main gauche au corps à l'appui fléchi; étendre le bras droit à droite en le tournant en-dedans pour changer la main à la prise ordinaire; ramener main droite au corps à l'appui fléchi et étendre les bras à l'appui, jambes tendues en avant; —

6. tourner en avant à la suspension mi-renversée, élaner en avant à la suspension, élaner en arrière,

en avant, pour tourner en arrière comme sous n° 3, mais à l'appui fléchi gauche dorsal et appui écarté droit en arrière, jambes fléchies en arrière;

7. en déplaçant bras droit à droite, étendre les jambes à droite le plus haut possible; —

8. ramener la main droite au corps à l'appui fléchi, étendre le bras gauche à gauche en le tournant en dedans pour changer la main à la prise ordinaire; ramener la main gauche au corps à l'appui fléchi et étendre les bras à l'appui, jambes tendues en avant; —

9. se lever à l'appui tendu renversé; —

10. abaisser le corps perpendiculairement, par appui fléchi renversé, à la suspension tendue renversée;

11. tourner en arrière à la suspension horizontale dorsale; —

12. tourner en avant à la suspension renversée; continuer à tourner, mais d'un vif élan jusqu'à la suspension et se lever directement, mains passant en dehors, à l'appui bien tendu — fugitif —, jambes tendues en avant; lâcher énergiquement les anneaux en poussant vivement vers le bas, pour joindre les bras tendus au corps en abaissant les jambes et sauter verticalement en bas à la station mi-fléchi sur le sol; étendre les jambes sur la pointe des pieds en écartant les bras en dehors; abaisser les talons et les bras à la station.



#### IV. PRODUCTIONS SPÉCIALES

##### (Parades)

---

Une section d'hommes et une section de dames de chaque nation ont le droit de produire des exercices, soit d'ensemble libres ou avec instruments, soit aux engins. Toutefois les nations qui participent à la fois aux concours I et II pourront présenter une production selon chacun des deux systèmes, tant par groupe d'hommes que par groupe de dames.

Les équipes qui produiront des exercices avec instruments doivent apporter ces objets.

Les équipes pourront utiliser les engins et objets servant aux concours et dont la liste est dressée au début de la présente brochure.

Temps accordé : 45 minutes.

.....